

L'essentiel

Commission Permanente

26 février 2016

TRAVAUX - AMÉNAGEMENT - TERRITOIRE - SÉCURITÉ - Rapporteur : Thierry Lagneau

Avenant 2015 de la Contractualisation « 2012-2014 »

Le département de Vaucluse soutient les projets portés par les collectivités locales pour favoriser le développement des territoires.



C'est dans le cadre de ce dispositif, des dotations viennent d'être affectées aux communes de :

- Visan : 47 200 euros,
- Brantes : 28 000 euros,
- Gigondas : 50 400 euros,
- La Bastidonne : 54 500 euros,
- Lauris : 81 800 euros,
- Cabrières d'Aigues : 51 100 euros,
- Saint Romain de Malegarde : 30 700 euros,
- Lagarde Paréol : 29 100 euros,
- La Motte du Rhône : 28 600 euros,
- Jonquières : 78 900 euros,

- Cucuron : 69 600 euros,
- Flassan : 40 100 euros,
- La Roque Alric : 28 000 euros,
- Villedieu : 43 300 euros,
- Méthamis : 45 400 euros,
- Auribeau : 28 000 euros,
- Savoillans : 28 000 euros,
- Monteux : 108 900 euros,
- Le Pontet : 80 000 euros,
- Communauté de communes Enclave des Papes-Pays de Grignan : 30 000 euros,
- Communauté de communes Les Sorgues du Comtat : 25 000 euros,
- Communauté de communes Les portes du Luberon : 40 000 euros.

ÉCONOMIE - DÉVELOPPEMENT NUMÉRIQUE - Rapporteur : Jean Marie Roussin

Délégation de service public portant sur le réseau de communications électroniques haut et très haut débit - conventions de partenariat avec les EPCI pour la mise en œuvre du 1er plan quinquennal

En 2011, le Département de Vaucluse a statué sur l'attribution d'une délégation de service public (DSP) portant sur la conception, la réalisation et l'exploitation d'un réseau départemental de communications électroniques de haut et très haut débit.

La convention de délégation de service public a été notifiée le 8 décembre 2011 au groupement solidaire d'entreprises constitué par les sociétés AXIONE et ETDE, devenu Vaucluse Numérique depuis février 2012.

26 février 2016

Dans ce cadre il est prévu la construction complémentaire de 47 430 prises fibres optiques jusqu'à l'abonné, en vue d'une mise en service en 2020. Sur la base des contraintes techniques, financières et commerciales, il est proposé une localisation prévisionnelle de ces prises en zone d'intervention publique sur les territoires des Communautés de communes Pays des Sorgues Monts de Vaucluse, Luberon Monts de Vaucluse, Pays de Rhône et Ouvèze, Rhône Lez Provence, Enclave des Papes, Pays de Grignan, Pays d'Apt Luberon, Sud Luberon et Pays Vaison Ventoux.



Le déploiement prévu a été présenté et approuvé par l'ensemble de ces EPCI.

AGRICULTURE - EAU - ENVIRONNEMENT

Rapporteur : Christian Mounier

Plan Climat Énergie Territorial (PCET) – plan d'actions territorial



Concernant ce volet, le Département de Vaucluse a approuvé, par délibération du 19 septembre 2014, le diagnostic réalisé pour quantifier les émissions de gaz

à effet de serre du territoire vauclusien et identifier les priorités : mobilité, parc bâti résidentiel et tertiaire, vulnérabilité/adaptation au changement climatique. Ainsi, en matière de réduction des gaz à effet de serre, l'action du Département porte à présent uniquement sur les actions liées à ses compétences.

- **Fiche 1** : « Favoriser la mise en œuvre des pistes cyclables, voies vertes, couloirs dédiés et les sécuriser »,
- **Fiche 2** : « Encourager et développer l'autopartage sur le territoire vauclusien »,
- **Fiche 3** : « Renforcer le repérage, l'accompagnement et le conseil des ménages en précarité énergétique ».

Demande de subvention à l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée et à la Région P.A.C.A. pour le suivi départemental de la qualité des eaux superficielles 2016

Le Département de Vaucluse a instauré, par délibération n° 2000-646 du 6 novembre 2000, un [dispositif de surveillance de la qualité des eaux de rivières de Vaucluse](#).

Avec la mise en place, par l'Agence de l'Eau, du Réseau de Contrôle de Surveillance et du Réseau de Contrôle Opérationnel (RCS et RCO) dans le cadre de la Directive Cadre sur l'Eau, les stations du réseau départemental sont déployées de manière à éviter les redondances et afin de venir en soutien des structures de gestion de cours d'eau non pourvues de leur propre réseau de suivi qualité.

Le réseau 2016 sera équivalent à celui mis en œuvre depuis 2015 en termes de :

- Nombre de stations d'étude,
- Paramètres suivis,
- Modalités et fréquence de prélèvement.

Les analyses d'eau seront réalisées par le [Laboratoire Départemental d'Analyses](#).



26 février 2016

ÉDUCATION - SPORTS - VIE ASSOCIATIVE ET TRANSPORTS - Rapporteur : Dominique Santoni**Attribution de subventions aux clubs de haut niveau du département de Vaucluse: 264 150 euros**

L'une des priorités du Conseil départemental dans les actions menées en faveur du sport consiste à asseoir un bon dynamisme du mouvement sportif vauclusien en soutenant l'activité des clubs de niveau national et régional, dits « clubs de haut niveau ».



C'est l'un des points forts de la politique sportive initiée par notre assemblée départementale, dont les objectifs sont de favoriser le développement de l'ensemble des niveaux sportifs par discipline, de permettre à chaque Vauclusien de pratiquer la discipline de son choix et de progresser vers le plus haut niveau.

Ce dispositif se décline par :

Une aide aux clubs de haut niveau à classement collectif, déclinée en 3 axes :

- aide aux « seniors »,
- aide complémentaire « équipes féminines »,
- aide aux « équipes de jeunes »,

Une aide aux clubs de haut niveau à classement individuel.

Dotation pour travaux de maintenance et d'aménagement au bénéfice des collèges publics vauclusiens – Modifications de gestion comptable: 300 000 euros

Une enveloppe est ouverte au budget départemental depuis 2011, sur les crédits mis à disposition de la Direction de l'Éducation afin de permettre aux collèges publics du département de prendre en charge directement des travaux de maintenance et d'aménagement.

Ce dispositif vise à améliorer la réactivité de la collectivité, à responsabiliser et à sensibiliser les établissements au maintien en état des locaux dans le cadre de leur autonomie.

**HABITAT - EMPLOI - INSERTION - JEUNESSE**

Rapporteur : Corinne Testud-Robert

Programme Habiter Mieux – 2ème répartition 2016 hors périmètre PIG départemental: 3 120 euros

Le Contrat Local d'Engagement contre la précarité énergétique est conduit en partenariat entre le Département de Vaucluse, l'Agence Nationale de l'Amélioration de l'Habitat (ANAH), l'État, la Société Anonyme Coopérative d'Intérêt Collectif pour l'Accession à la Propriété Midi Méditerranée et la Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé Au Travail Sud Est. Il a pour objectif la mise en œuvre du programme « Habiter Mieux » sur le département pour la période 2014-2017.

Ce dispositif soutient les propriétaires occupants modestes, les propriétaires bailleurs qui proposent des logements à loyer conventionné et les syndicats de copropriétés. Sur les communes situées hors du périmètre du PIG départemental, le montant de la participation du Département, pour les propriétaires occupants modestes, s'élève à 260 euros et permet de bonifier l'« Aide de Solidarité Énergétique » versée par l'État.

26 février 2016

**CULTURE - CULTURE PROVENÇALE -
PATRIMOINE** - Rapporteur : Elisabeth Amoros**Contrat Territoire Lecture : 30 000 euros**

Ce dispositif mis en place en 2010 par le Ministère de la Culture et de la Communication pour le développement de la lecture, vise à accompagner des projets pluriannuels, notamment en direction des jeunes publics, dans les milieux ruraux et périurbains. Il soutient des logiques d'aménagement du territoire et favorise des interventions, à l'échelon intercommunal ou départemental.

**la Biblio
thèque
Départementale
de Prêt**

C'est sur cette base, que le Conseil départemental et sa [Bibliothèque de prêt](#) ont formalisé un Contrat Territoire Lecture (C. T. L.) avec l'État.

Ce dernier s'articule autour de 4 axes stratégiques :

- Structuration et maillage du territoire,
- Soutien au développement d'une politique de réseau,
- Développement de services au public innovants, misant sur les potentialités du numérique,
- Soutien à des actions ciblées, en direction de publics tels la petite enfance.

BUREAU - Rapporteur : Thierry Lagneau**Avenant à la convention partenariale pluriannuelle passée entre le département et le service départemental d'incendie et de secours (SDIS) pour les exercices 2012-2013-2014-2015 - prorogation de la durée de la convention sur l'exercice 2016 : 32 472 790 euros**

En 2012, l'Assemblée départementale a approuvé, par convention, les modalités de la contribution du Département au SDIS.

Afin de permettre au Département d'engager une réflexion sur les modalités de reconduction d'une prochaine convention, il a été proposé de proroger, sur 2016, cette convention partenariale entre le Département et le SDIS.



Au vu du rapport sur l'évolution des ressources et des charges prévisibles du service adopté par le Conseil d'Administration du SDIS en date du 19 février 2016, la contribution du Département au budget du SDIS serait reconduite, au titre de l'exercice 2016, à l'identique de celle de 2015.

BUREAU - Rapporteur : Maurice Chabert**Conventionnement avec le Fonds pour l'insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (F.I.P.H.F.P.)**

La loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées a imposé à la fonction publique des obligations en matière de handicap. Elle fonde le principe de compensation du handicap et fixe le taux légal d'emploi des personnes en situation de handicap à 6 % de l'effectif total.

Afin d'aider les collectivités, il a été créé, le 1er janvier 2006, un Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique.

Grâce aux actions menées dans le cadre de ce partenariat, le taux d'emploi légal de 6 % a été atteint depuis l'exercice 2013 et le Conseil départemental n'est plus assujéti à la contribution à verser au Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (FIPHFP). Il a permis, également, de développer les actions mises en œuvre afin de proposer des meilleures conditions d'intégration et de maintien dans l'emploi, de compensation du handicap et d'accompagnement de ces agents.

26 février 2016

Le Département souhaite poursuivre sa collaboration avec ce Fonds en conventionnant pour une nouvelle période de trois ans.

Ce partenariat permettra de prolonger et de développer la politique de la collectivité en faveur des personnes en situation de handicap, s'articulant autour des axes de travail suivants :

- Structurer et formaliser le dispositif handicap permettant de mettre en œuvre un accompagnement professionnel adapté et de qualité pour les agents en situation de handicap et anticiper davantage les liées à leur situation,
- Poursuivre l'information des agents, développer la formation de l'encadrement et des tuteurs,
- Développer les actions de maintien dans l'emploi des agents, dans l'intérêt des personnes et du bon fonctionnement des services,
- Maintenir la politique d'intégration des personnes en situation de handicap au sein du Conseil départemental.

Rapport sur la situation en matière d'égalité entre les Femmes et les Hommes dans le Département – année 2015

En application de la loi n° 2014-873 du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes, et notamment l'article 1er, l'État et les collectivités territoriales, ainsi que leurs établissements publics, mettent en œuvre une politique pour l'égalité entre les femmes et les hommes selon une approche intégrée. Ils veillent à l'évaluation de l'ensemble de leurs actions.

Le décret n° 2015-761 du 24 juin 2015 prévoit l'élaboration d'un rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes dans les collectivités territoriales, préalablement aux débats sur le projet de budget. Ce rapport concerne la situation en matière d'égalité intéressant le fonctionnement de la collectivité mais aussi les politiques publiques qu'elle mène sur son territoire.

L'objet du présent rapport est donc d'identifier parmi les politiques fonctionnelles et les politiques publiques mises en œuvre par le Département de Vaucluse, les actions en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes.

